



Loi Pacte : plus de souplesse pour l'épargne salariale

La loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) a été promulguée le 23 mai dernier.

Parmi différentes mesures adoptées, l'une d'elles vise à rendre plus attractive l'épargne retraite : ainsi un nouveau produit, le PER, a été créé. On peut y transférer des sommes épargnées depuis une assurance vie.

EN SAVOIR +

